

DOSSIER EXPOSANT

Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme

1er, 2 et 3 mai 2026



SHANGAR

Du 1 au 3 mai 2026

SALON DU BIEN-ÊTRE

DE L'ESTHÉTISME ET DE L'ÉSOTÉRISME

Entrée gratuite

Boissons & petite
restauration sur place



HANGAR

10H à 19H
à ENGUENEGATTE

Un espace pour ralentir, respirer, se rencontrer.



Salon du Bien-Être,

de l'Esthétique et de l'Ésotérisme

2^e édition – 1er, 2 et 3 mai 2026

Après une première édition ayant accueilli plus de 500 visiteurs, le Salon du Bien-Être, de l'Esthétique et de l'Ésotérisme revient pour une deuxième édition enrichie et élargie sur 3 jours.

L'ambition de cet événement est de créer un rendez-vous qualitatif, harmonieux et inspirant, réunissant des professionnels engagés autour des thématiques du bien-être, de la beauté, du développement personnel et des pratiques énergétiques.

Objectifs du salon

- Offrir une visibilité forte et ciblée aux exposants
- Favoriser les échanges authentiques entre professionnels et visiteurs
- Créer un événement cohérent, esthétique et porteur de sens
- Installer durablement un rendez-vous annuel de référence dans la région

Les espaces d'exposition

Pour cette édition 2026, plusieurs espaces sont proposés :

- Stands à l'intérieur du Hangar
- Stands dans la Grange
- Emplacements extérieurs dans les jardins
- Nouveauté : location de tonnelles extérieures

Retrouvez ci dessous les plans détaillés des emplacements intérieurs

Espace conférences & ateliers

Une salle de réunion d'une capacité d'environ 30 personnes pourra être mise à disposition gratuitement, par créneaux horaires, pour les exposants souhaitant proposer :

- Conférences
- Ateliers pratiques
- Présentations
- Temps d'échange thématiques

Les créneaux seront attribués en fonction des demandes et dans un souci d'équilibre du programme global.

Conditions de participation

- L'événement se déroule sur 3 jours : 1er, 2 et 3 mai 2026
- Le tarif est établi par journée
- L'inscription implique un engagement obligatoire sur les 3 jours
- (ou possibilité de proposer un remplaçant validé par l'organisation)

La réservation d'un emplacement est validée uniquement :

- Après confirmation de disponibilité
- À réception du bulletin d'inscription complété
- À réception du règlement correspondant

Pensez à nous envoyer un sms au 06 16 39 31 06 ou par mail avant d'envoyer votre bulletin afin de confirmer la disponibilité de l'emplacement souhaité.

Esprit & cohérence du salon

L'organisation veille à maintenir :

- Un équilibre entre les activités représentées
- Une qualité professionnelle des prestations proposées
- Une harmonie globale dans l'expérience visiteurs
- Une ambiance respectueuse, bienveillante et qualitative

Communication & visibilité

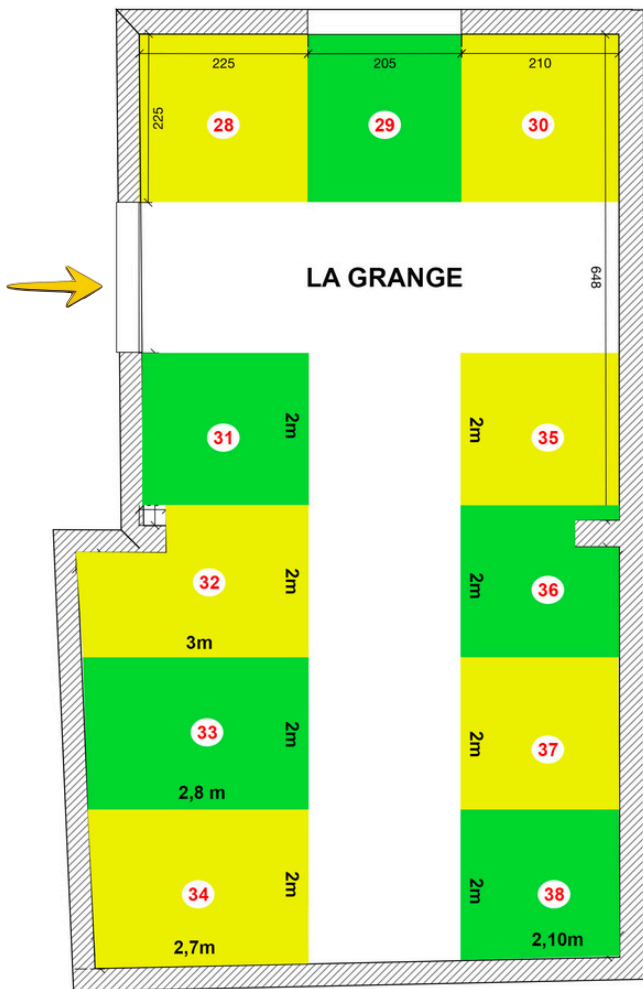
Afin d'assurer une fréquentation qualitative et constante sur les 3 jours, un plan de communication structuré est mis en place :

Actions prévues :

- Campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux
- Communication régulière sur les pages officielles du Hangar
- Mise en avant individuelle des exposants en amont de l'événement
- Affichage local et diffusion dans les commerces partenaires
- Relations presse locale et supports événementiels régionaux

Chaque exposant bénéficie :

- D'une présentation dédiée sur les réseaux sociaux
- De la possibilité d'intervenir en conférence ou atelier.



GRILLE TARIFAIRE OFFICIELLE

PRIX JOURNALIER TTC

HANGAR

Stand 1 – 80 € (Meuble bois 1,25 x 0,54 + pièce consultation)

Stand 2 – 70 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 3 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 4 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 5 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 6 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 7 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 8 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 9 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stand 10 – 100 € (Panneaux de séparation inclus)  **RÉSERVÉ**

Stands 11 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 12 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 13 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 14 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 15 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stand 16 – 70 € (Table + nappe noire incluse)

Stand 17 – 100 €

Stands 18 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 19 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 20 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 21 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 22 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 23 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 24 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 25 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 26 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

Stands 27 – 60 € (Table + nappe noire incluse)

GRILLE TARIFAIRE OFFICIELLE

PRIX JOURNALIER TTC

GRANGE

Stands 28 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 29 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 30 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 31 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 32 – 65 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 33 – 65 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 34 – 65 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 35 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 36 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 37 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Stands 38 – 60 € (Panneaux de séparation inclus)

Emplacelent exterieur:

3X3 m: 60€ (Terrain nu)

4X5 m: 100€ (Terrain nu)

location Tonnelle exterieur:

3x3 m: 50€ les 3 jours

4x5 m: 75€ les 3 jours

Option électricité

5€/jour

Conditions Générales de Participation

Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme

1er, 2 et 3 mai 2026 – Le Hangar

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Participation définissent les modalités d'inscription et de présence des exposants au Salon du Bien-Être, de l'Esthétisme et de l'Ésotérisme organisé au Hangar les 1er, 2 et 3 mai 2026. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Article 2 – Modalités d'inscription

La participation au salon est validée uniquement :

- Après confirmation écrite de disponibilité par l'organisateur
- À réception du bulletin d'inscription complété et signé
- À réception du règlement intégral

Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature afin de garantir la cohérence, la qualité et l'équilibre des activités représentées.

Article 3 – Engagement, annulation et remplacement

L'inscription engage l'exposant sur l'intégralité des 3 journées du salon.

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne pourra être effectué.

L'exposant pourra proposer un remplaçant, sous réserve :

- D'une validation écrite préalable par l'organisateur
- Que l'activité proposée respecte l'esprit et les thématiques du salon
- Que le dossier du remplaçant soit complet

Le remplacement ne modifie en aucun cas les conditions financières initiales.

En cas d'absence non signalée ou de non-présentation le jour de l'événement, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Article 4 – Installation et démontage

L'installation des stands pourra avoir lieu à partir du jeudi 30 avril 2026, selon les créneaux horaires communiqués ultérieurement par l'organisateur.

L'installation devra impérativement être finalisée avant l'ouverture officielle au public le vendredi 1er mai 2026 à 10h.

Le démontage est autorisé uniquement le dimanche 3 mai 2026 à l'issue de la fermeture officielle du salon.

Il est strictement interdit de démonter son stand avant la clôture officielle.
En cas de partage du stand avec un autre exposant validé, les opérations de montage et démontage devront impérativement avoir lieu en dehors des horaires d'ouverture au public.

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires communiqués
- Maintenir son stand ouvert et actif pendant toute la durée de l'événement
- Restituer son emplacement propre et entièrement libéré

Tout départ anticipé pourra entraîner l'exclusion des éditions futures.

Article 5 – Stands extérieurs et conditions météorologiques

Les exposants ayant réservé un emplacement extérieur reconnaissent que leur participation est soumise aux conditions météorologiques.

En cas d'intempéries ou de conditions climatiques défavorables (pluie, vent, tempête, fortes chaleurs ou toute situation présentant un risque), l'organisateur pourra :

- Adapter la configuration des espaces
- Modifier les implantations
- Réorganiser certains emplacements
- Prendre toute décision nécessaire pour garantir la sécurité

Aucun remboursement ne pourra être exigé en raison des conditions météorologiques.

Chaque exposant extérieur est responsable de la stabilité et de la sécurisation de son matériel.

Article 6 – Charte esthétique et qualitative

Afin de préserver l'harmonie et le positionnement qualitatif du salon, chaque exposant s'engage à :

- Présenter un stand soigné et cohérent
- Utiliser une nappe neutre ou élégante (aucun plastique apparent)
- Maintenir une signalétique claire et professionnelle
- Porter une tenue adaptée à l'univers du salon
- Éviter tout affichage agressif ou promotion excessive

L'organisateur pourra demander toute modification nécessaire afin de préserver l'image globale de l'événement.

Article 7 – Activités autorisées

Les activités proposées doivent être en lien avec :

- Le bien-être
- L'esthétisme

- Le développement personnel
 - Les pratiques énergétiques
 - Les produits naturels ou artisanaux cohérents
- L'organisateur veille à maintenir un équilibre entre les activités représentées.

Article 8 – Conférences et ateliers

Une salle de réunion d'une capacité d'environ 30 personnes pourra être mise à disposition gratuitement, par créneaux horaires, pour les exposants souhaitant proposer une conférence ou un atelier.

Les créneaux seront attribués selon l'ordre des demandes et l'équilibre du programme général.

Article 9 – Responsabilité et assurance

Chaque exposant est responsable :

- De son matériel
- De ses marchandises
- De son installation
- De sa responsabilité civile professionnelle

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte, dégradation ou incident.

Article 10 – Sécurité et conformité

Les exposants s'engagent à respecter les normes de sécurité en vigueur et les consignes communiquées par l'organisateur.

Toute installation jugée dangereuse ou non conforme pourra être refusée.

Article 11 – Communication et droit à l'image

L'exposant autorise l'organisateur à utiliser son nom, son logo et des images de son stand à des fins de communication liées au salon.

Article 12 – Force majeure

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'organisateur, l'événement pourra être reporté, adapté ou annulé sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 13 - Offre Multi-stands

Il est possible de réserver plusieurs stands. Une remise de -20 % est appliquée uniquement sur le 2^e stand, sous réserve que les deux stands soient réservés par la même entreprise, au même nom et avec le même numéro SIRET. La remise ne s'applique pas :

- Aux stands réservés par des entreprises différentes
- Aux regroupements entre exposants
- Aux options (tonnelle, électricité, etc.)
- Aux éventuels stands supplémentaires au-delà du second

Toute tentative de réservation groupée visant à contourner cette règle pourra entraîner l'annulation de la remise.